

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE LEVIE

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 4 octobre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

M. Antoine PINI, époux de Mme Martine Marguerite Raymonde LESAFFRE, demeurant à CAZAUBON (32150) 7702 route d'Eauze, né à LEVIE (20170) le 14 mars 1955, marié à la mairie de LE CHESNAY (78150) le 24 décembre 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Il possède depuis plus de trente ans par suite d'arrangements familiaux et par jonction des possessions avec ses parents, M. Jean Baptiste PINI, né à LEVIE le 15 mai 1914 et Mme Angèle Marie DOMINATI née à LEVIE le 13 janvier 1921, son épouse, décédés M. à MARSEILLE le 16 janvier 1970 et Mme à AJACCIO le 24 janvier 2001, savoir :

A LEVIE (20170) dans un ensemble immobilier Lieu-dit Sorba cadastré : section C numéro 499 pour 03a 80ca : le lot numéro 2 : au rez de chaussé deux pièces, le lot numéro 3 : au rez de chaussée un cabinet de toilette, le quart du lot numéro 7 : Dans les combles un grenier côté est. et le quart du lot numéro 8 : Une cave située au demi palier du 1er étage.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr